



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E92989

VALABLE JUSQU'AU 01/11/2026

ÉDITÉ LE 25/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/11/2004

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 28/10/2004

Capital : 40 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC LAVAL 479 199 895

Siret : 479 199 895 00059

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 5041042-001-

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 61759618

Assurance Responsabilité Civile :

ALLIANZ IARD 396 461 73

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Raison sociale : PHILIPPE BOURBON

Sigle : RIKI LAVAL
267 RUE DE BRETAGNE
53000 LAVAL

Téléphone : 02 43 37 80 29

Portable : 06 03 27 43 75

Fax :

Site Internet : www.bourbon-energies-nouvelles.com

E-mail : eurl.bourbon@orange.fr

Responsabilité légale :
BOURBON PHILIPPE GÉRANT

Effectif moyen : 9 Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m ² Mention RGE	05/11/2025
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	02/11/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	19/11/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	05/11/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	05/11/2025
o Chaudière bois	19/11/2025
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	05/11/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1